



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/712 ✓
S/23254
29 novembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Points 36, 65, 68, 69, 125 et 135
de l'ordre du jour

DROIT DE LA MER

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT
DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE INTERNATIONALE

PROTECTION ET SECURITE DES PETITS ETATS
MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME

INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU
ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES,
OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES,
ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES
FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE
VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA
MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET
LE DESESPoir ET QUI POUSSENT CERTAINES
PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES,
Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER

D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL;
- b) CONVOCATION, SOUS LES AUSPICES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'UNE
CONFERENCE INTERNATIONALE CHARGEE DE
DEFINIR LE TERRORISME ET DE LE
DIFFERENCIER DE LA LUTTE QUE LES PEUPLES
MENENT POUR LEUR LIBERATION NATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 26 novembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Djibouti auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Compte tenu de la situation grave et dangereuse que connaît la République
de Djibouti du fait de l'invasion extérieure et de la poursuite des attaques

A/46/712

S/23254

Français

Page 2

dans le nord du pays depuis la mi-novembre, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République de Djibouti, S. E. M. Moumin Bahdon Farah.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36, 65, 68, 69, 125 et 137 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Roble OLHAYE

ANNEXE

Lettre datée du 26 novembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Ministre des affaires étrangères et de la
coopération de Djibouti

J'ai l'honneur de vous communiquer des informations relatives à la situation qui prévaut actuellement dans la République de Djibouti.

La République de Djibouti fait face depuis quelques semaines à une agression armée venue de l'extérieur et le nord du pays a été la semaine dernière le théâtre d'affrontements entre l'armée nationale djiboutienne et les assaillants.

Les assaillants conduisant des véhicules militaires, fortement armés et au nombre de 5 000, cherchent à s'emparer des villes du nord, Obock et Tadjourah.

Ces assaillants ne sont rien d'autre que des mercenaires qui se sont infiltrés dans le pays et qui ont appartenu à la milice originaire de l'Ethiopie, parfaitement entraînée et conçue à l'origine pour lutter contre la guérilla de l'Erythrée.

La République de Djibouti s'est toujours employée à favoriser le dialogue pour résoudre tout conflit. Les principes qui ont guidé sa politique ont été la paix et la stabilité dans la sous-région.

Sur le plan interne, Djibouti a constamment veillé à la bonne entente et à l'équilibre de ses différentes communautés.

Néanmoins, la République de Djibouti, soucieuse de la sauvegarde de son unité et son intégrité territoriale, ne se laissera pas déstabiliser par des éléments étrangers cherchant à réaliser un vieux rêve, "la grande Afarie", qui consiste à réunir les régions habitées par les Afars, le nord de Djibouti, Aoussa (Ethiopie) et Assab (Erythrée).

J'espère que ces informations vous permettront de mieux appréhender l'agression à laquelle fait face la République de Djibouti et je vous tiendra informé de la suite des événements par notre représentant permanent.

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération

Moumin Bahdon Farah
